

# **RÈGLEMENT JEU CONCOURS**

## **« Happy ScriptDay ! »**

### **ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société Script&Go, SAS au capital de 200.000 Euros Dont le siège social est situé au 43 square de la Mettrie, 35700 RENNES, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 530 649 250, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat par concours de création, intitulé «Happy Script-Day !» (Ci-après désigné « Jeu »).  
Ce règlement est déposé à l'Etude LEBRET NEDELLEC LE BOURHIS Huissiers de Justice, 2 Avenue Charles Tillon 35000 RENNES.

### **ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS**

Ce jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, inscrite sur le site [www.scriptandgo.com](http://www.scriptandgo.com), à l'exclusion du personnel de la Société organisatrice, des sociétés appartenant au groupe de la Société organisatrice, des prestataires de l'opération et de leur famille en ligne directe.

### **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION ET DESIGNATION DES GAGNANTS**

Ce jeu est annoncé sur :

- ✓ Le site internet [www.scriptandgo.com](http://www.scriptandgo.com)
- ✓ La page Facebook [www.facebook.com/scriptandgo](http://www.facebook.com/scriptandgo)
- ✓ La page Twitter [www.facebook.com/scriptandgo](http://www.facebook.com/scriptandgo)

Pour jouer le participant doit :

Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site [www.scriptandgo.com](http://www.scriptandgo.com) du 31/03/2014 10h00 au 30/04/2014 23H59 et de cliquer sur le module de jeu créé pour l'occasion. Il sera demandé au participant de remplir un formulaire et d'indiquer : civilité, nom, prénom, adresse, email, adresse postale, numéro de téléphone, renseignement au sujet de la connaissance de l'offre, inscription aux newsletters.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort (génération d'un nombre aléatoire).

### **ARTICLE 4 : LE LOT**

Un lot sera mis en jeu sur toute la durée du jeu :

**1<sup>er</sup> LOT : UN SCANNER BROTHER DS-820W D'UNE VALEUR UNITAIRE DE 208.24€ TTC**

### **ARTICLE 5 : REMISE DES LOTS**

Le gagnant sera informé sous 2 semaines après la fin de jeux concours qu'il a gagné le lot mis en jeu et sera contacter par téléphone puis recevra par email une confirmation de gain.

Le gagnant recevra son lot sous 12 semaines maximum après la date de gain.

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Enfin, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le par un autre de nature et de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches, en cas de difficulté extérieure (force majeure, évènements indépendants de la volonté de la société organisatrice) pour obtenir ce qui a été annoncé, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Dans la mesure où le lot ne pourrait être attribué au gagnant pour quelque raison que ce soit, indépendante de la volonté de la société organisatrice, le lot sera purement et simplement annulé.

### **ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT ET DE PARTICIPATION**

Pour le remboursement des frais de participation INTERNET

Les participants qui participent au jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel peuvent obtenir le remboursement de leur frais de connexion sur la base forfaitaire de 6 minutes par inscription, soit 0.15 € TTC, et des frais d'affranchissement (au tarif lent 20g en vigueur) relatifs à cette demande. Pour obtenir son remboursement, le participant devra envoyer une demande écrite accompagnée d'un RIB avant le 10/04/2014 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu (voir article 11 du présent règlement).

Le participant devra joindre à sa demande :

- ✓ son nom
- ✓ son prénom
- ✓ son adresse postale
- ✓ un RIB
- ✓ Pour le remboursement des frais de connexion à internet : une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant les dates et heures de connexion en les soulignant. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile. L'adresse de la personne demandant le remboursement doit être la même que celle mentionnée sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire, sous 8 semaines à réception de la demande conforme et après vérification du bien-fondé de la demande. Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement de timbre ou des frais de participation internet ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse et/ou même RIB) sera accordé pour toute la durée du jeu, et uniquement dans le cadre de ce jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

## **ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles. Ce droit peut être exercé gratuitement sur simple demande auprès de : **Script&Go - 43 square de la Mettrie 35700 RENNES** en indiquant ses nom, prénom et adresse postale.

## **ARTICLE 8 : UTILISATION DU NOM DES GAGNANTS**

Par la participation à ce jeu, le gagnant cède à titre gracieux à Script&Go le droit d'utiliser et de diffuser son nom et prénom, pour la communication de Script&Go.

## **ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

## **ARTICLE 10 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de la mauvaise transmission des coordonnées laissées sur le site Internet. La société organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées du gagnant, leur authenticité et le respect des conditions pour participer à ce jeu. Toute falsification entraîne l'élimination du participant. La société organisatrice se réserve en outre la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée. La participation au jeu sur Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse

pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site et/ou du jeu pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que le site/ le jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison provenant de l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude. La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au jeu. La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue :

- ✓ Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- ✓ Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées
- ✓ Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné).
- ✓ En cas de panne EDF ou d'incident du serveur
- ✓ Les organisateurs du jeu ne sauraient en aucune circonstance être tenus pour responsables, sans que cette liste soit limitative :
- ✓ Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site
- ✓ De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ou sur le réseau cellulaire
- ✓ De tout dysfonctionnement du réseau Internet ou du réseau cellulaire empêchant le bon déroulement /fonctionnement du jeu.
- ✓ De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication
- ✓ De perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée
- ✓ Des problèmes d'acheminement
- ✓ Du fonctionnement de tout logiciel ou de tout téléphone
- ✓ Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique
- ✓ De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur ou au téléphone d'un joueur
- ✓ De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur ou le téléphone d'un joueur. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique ou sur son téléphone contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité. Des additifs, ou, en cas de force majeure des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et déposés à l'Etude dépositaire du présent règlement. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la société organisatrice. Enfin, il est expressément convenu que la Loi ayant vocation à s'appliquer est la Loi française. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent jeu toute personne troublant le déroulement du jeu. La société organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire. La société organisatrice se réserve la possibilité de

suspendre momentanément la possibilité de participer au jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du jeu. La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations et/ou du fait de son utilisation.

### **ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Ce Règlement peut être adressé, à titre gratuit, (timbre remboursé au tarif lettre lent 20g) à toute personne qui en fait la demande écrite avant la fin du Jeu à l'adresse mentionnée à l'article 11. Le participant doit fournir un RIB à sa demande de remboursement. Un seul remboursement par foyer (même nom, même coordonnées bancaires).

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai de 15 jours suivant la date de participation du consommateur.

### **ARTICLE 12 : ADRESSE DU JEU**

Script&Go -

JEU CONCOURS «Happy ScriptDay !» 43 square de la Mettrie – 35700 Rennes - FRANCE